



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAÔNE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°71-2020-005

PUBLIÉ LE 14 JANVIER 2020

# Sommaire

## DDT de Saône-et-Loire

71-2020-01-10-001 - ARRÊTÉ DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE DU DDT DE LA SAÔNE ET LOIRE A SES COLLABORATEURS (10 pages)	Page 3
71-2020-01-10-002 - ARRÊTÉ DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE RELATIVE A L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DÉLÉGUÉ DU DDT DE LA SAÔNE ET LOIRE A SES COLLABORATEURS (4 pages)	Page 14

DDT de Saône-et-Loire

71-2020-01-10-001

**ARRÊTÉ DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE DU  
DDT DE LA SAÔNE ET LOIRE A SES  
COLLABORATEURS**

*ARRÊTÉ SUBDÉLÉGATION SIGNATURE DU DDT DE LA SAÔNE ET LOIRE A SES  
COLLABORATEURS*



## PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

**Direction  
Mission Juridique**

**Le préfet de Saône-et-Loire,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
chevalier de l'ordre national du Mérite**

### **ARRÊTÉ n° portant subdélégation de signature**

**Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34,**

**Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,**

**Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,**

**Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995, modifié, relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (C.C.D.S.A.),**

**Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,**

**Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 20, 43 et 44-I,**

**Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics, et notamment ses articles 5 et 40,**

**Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009, relatif aux directions départementales interministérielles,**

**Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,**

**Vu le décret du Président de la République du 2 août 2017, portant nomination de M. Jérôme GUTTON en qualité de Préfet de Saône-et-Loire,**

**Vu l'arrêté du Premier Ministre et du ministre de l'intérieur en date du 27 septembre 2019 portant nomination de M. Jean-Pierre GORON, ingénieur hors classe des Travaux Publics de l'État, en qualité de directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire,**

**Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2018-12-10-003 du 10 décembre 2018 portant organisation des services de la direction départementale des territoires,**

**Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2019-10-09-001 du 09 octobre 2019 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre GORON,**

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

**Subdélégation est accordée à Mme Catherine GAILDRAUD, agissant en sa qualité de directrice départementale des territoires adjointe, pour signer l'ensemble des délégations accordées par l'arrêté préfectoral du 09 octobre 2019 susvisé, portant délégation de signature à M. Jean-Pierre GORON.**

**En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine GAILDRAUD, la subdélégation de signature peut être exercée par Mme Laure REVEL, agissant en sa qualité de secrétaire générale.**

**La subdélégation accordée aux agents désignés ci-dessous est conférée aux intérimaires dûment désignés par le directeur départemental.**

### **Article 2 :**

**La subdélégation de signature conférée à Mme Catherine GAILDRAUD est également donnée :**

**1°/ Dans les matières relevant de leurs propres attributions à :**

- |                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <b>- Mme Laure REVEL</b>           | <b>Secrétaire générale</b>  |
| <b>- M. Laurent CHARASSE</b>       | <b>Chef du Service Économie Agricole</b>                              |
| <b>- M. Christophe BRUNEL</b>      | <b>Chef du Service Circulation et Sécurité Routières</b>              |
| <b>- M. Thomas CHERAMY</b>         | <b>Chef du service Habitat Construction</b>                           |
| <b>- Mme Bernardette FOURNIER</b>  | <b>Chef de la Mission Connaissance des Territoires et Prospective</b> |
| <b>- Mme Christine HEIDMANN</b>    | <b>Chef du Service Urbanisme et Appui aux Territoires</b>             |
| <b>- Mme Clémence MEYRUEY</b>      | <b>Chef du service Environnement</b>                                  |
| <b>- Mme Pascale CHARDON-LEYES</b> | <b>Chef de la mission juridique et du Cabinet</b>                     |

La subdélégation prévue au présent article est conférée :

En cas d'absence de M. Laurent CHARASSE à :

- M. Philippe ROBIN                      Adjoint au chef du service Économie Agricole
- Mme Marie-Laure TIREL                Chef de l'unité Projets d'Exploitation

En cas d'absence de M. Thomas CHERAMY à :

- Mme Cécile DEDIENNE                Adjointe au chef du service Habitat Construction

En cas d'absence de Mme Christine HEIDMANN à :

- M. Mathias MONZIÉ                      Adjoint au chef du Service Urbanisme et Appui aux Territoires

En cas d'absence de Mme Clémence MEYRUEY à :

- M. Bernard GAESSLER  
ou
- M. Marc COMAIRAS                      Adjoints au chef du service Environnement
- Mme Sylvie BARNEL                      Chef de l'unité Milieux Naturels et Biodiversité

dans le cadre de l'instruction et de l'attribution des subventions liées à la gestion des fonds européens FEADER et État et l'utilisation du logiciel OSIRIS.

2°/ Pour les autorisations individuelles de transports exceptionnels (rubrique 1 de l'annexe n° 1), de dérogations individuelles aux interdictions de circulation des véhicules de transports de marchandises à certaines périodes (rubrique 2 de l'annexe n° 1) et les autorisations individuelles de circulation les dimanches et jours fériés (rubrique 3 de l'annexe n° 1) à :

- M. Loïc DUFFY                              Chef de l'unité Sécurité Routière, Transports et Ingénierie de Crise
- Mme Estelle BONY                        Agent défense
- Mme Valérie DUBAND-PERRIN            Gestionnaire de transports exceptionnels
- Mme Edwige GRALL                        Gestionnaire de transports exceptionnels
- M. Bruno PONTOIRE                        Gestionnaire de transports exceptionnels

et dans le cadre de la permanence du week-end et des jours fériés à :

- M. Laurent CHARASSE                      Chef du Service Économie Agricole
- M. Christophe BRUNEL                      Chef du Service Circulation et Sécurité Routières
- M. Thomas CHERAMY                      Chef du service Habitat Construction
- Mme Bernadette FOURNIER                      Chef de la Mission Connaissance des Territoires et Prospective
- Mme Christine HEIDMANN                      Chef du Service Urbanisme et Appui aux Territoires
- Mme Clémence MEYRUEY                      Chef du service Environnement
- Mme Laure REVEL                      Secrétaire Générale
- Mme Pascale CHARDON-LEYES                      Chef de la mission juridique et du cabinet

3°/ Pour toutes les correspondances prévues à la rubrique 4 de l'annexe n° 1 à :

- M. Lionel PARET                      Chef de l'unité Éducation Routière
- Mme Marie-Hélène LACRAMPE                      Adjointe au Chef de l'unité Éducation Routière

4°/ Pour les avis sur routes à grandes circulation et les arrêtés de circulation sur autoroutes prévus à la rubrique 5 de l'annexe n° 1, en cas d'absence de de M. Christophe BRUNEL à :

- M. Loïc DUFFY                      Chef de l'unité Sécurité Routière, Transports et Ingénierie de Crise

5°/ Pour les convocations des membres, les comptes-rendus et procès verbaux de la sous commission départementale d'accessibilité prévus aux rubriques 6 et 7 de l'annexe n° 1 par :

- M. Axel SCHALK                      Chef de l'unité Qualité Construction

6°/ Pour les rubriques 8 à 14 de l'annexe n° 1, à :

- M. Michaël MONTERNOT                      Chef de l'unité Expertise Aménagement, Droit des Sols et publicité
- Mme Armelle CORSIN                      Chef de l'unité Expertise – Fiscalité

- Mmes Dominique BARNET et Chantal MAUCHAND, chefs des unités d'instruction ADS - Fiscalité, sur l'ensemble des territoires du département.





- Mme Patricia HEDOUIN                      Chef de l'unité Ressources Humaines et Médico-sociale,
- M. Lionel PARET                              Chef de l'unité Éducation Routière,
- Mme Annick VENET                          Chargée de mission Communication,
- M. Thierry HEDOUIN                        Chef de l'unité Logistique et Moyens Financiers pi,
- M. Philippe CARNAT                         Adjoint logistique
- Mme Stéphanie DELONG                  Responsable du pôle financier

sont autorisés à effectuer les actes dévolus au pouvoir adjudicateur.

La subdélégation prévue au présent article est conférée :

En cas d'absence de M. Laurent CHARASSE à :

- M. Philippe ROBIN                          Adjoint au chef du service Économie Agricole
- Mme Marie-Laure TIREL                    Chef de l'unité Projets d'Exploitation

En cas d'absence de M. Thomas CHERAMY à :

- Mme Cécile DEDIENNE                    Adjointe au chef du service Habitat Construction

En cas d'absence de Mme Christine HEIDMANN à :

- M. Mathias MONZIÉ                         Adjoint au chef du Service Urbanisme et Appui aux Territoires

#### **Article 4 :**

Subdélégation de signature est donnée pour les marchés de l'État à :

- M. Philippe CARNAT                         Adjoint logistique
- Mme Stéphanie DELONG                  Responsable du pôle financier
- Mme Pascale TARLET                        Responsable du pôle logistique à Mâcon

à l'effet de certifier conformes à l'original les documents contractuels et les décisions de la personne responsable.

**Article 5 :**

**M. le directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.**

**Fait à Mâcon, le 10 JAN. 2020**

**Le préfet,  
pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental**

**Jean-Pierre GORON**

## ANNEXE N° 1

<b>I - ROUTES NATIONALES ET CIRCULATION ROUTIERE</b>			
<b>EXPLOITATION DES ROUTES</b>			
<b>1</b>	Autorisations individuelles de transports exceptionnels	Code de la Route Art. L 110-3, R 433-1 à R 433-6, R 433-8, R 435-1 et R 436-1 – Arrêté ministériel du 4 mai 2006	M. Loïc DUFFY Mme Estelle BONY
<b>2</b>	Drogations individuelles aux interdictions de circulation des véhicules de transports de marchandises à certaines périodes	Arrêté ministériel du 2 mars 2015	M. Bruno PONTOIRE Mme Valérie DUBAND-PERRIN Mme Edwige GRALL
<b>3</b>	Autorisation individuelle de circuler pour les transports de matières dangereuses, les dimanches et jours fériés, ainsi que les veilles de dimanches et jours fériés	Arrêté ministériel du 11 juillet 2011	
<b>4</b>	<p>Toutes correspondances relatives aux activités et missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en œuvre et suivi de tous les fichiers informatiques concernant l'application R.A.O. : les établissements d'enseignement de la conduite, les centres d'examens, les inspecteurs,</li> <li>- attribution des places d'examen aux auto-écoles : élaboration du planning des examens, transmission des coefficients d'attribution, calcul des droits des auto-écoles, répartition des places d'examen,</li> <li>- contrôle journalier des places d'examen rendues et redistribution journalière de ces places,</li> <li>- gestion quotidienne des examens : annulation des examens, information des enseignants par téléphone ou voie télématique, reprogrammation des examens annulés,</li> <li>- gestion de l'attribution des places dites supplémentaires : étude des demandes des auto-écoles, décision d'attribution,</li> <li>- convocation aux examens : envoi par courrier ou télématique aux inspecteurs et aux auto-écoles et convocations des candidats se présentant à titre individuel ou des dossiers de régularisation,</li> <li>- transmission des informations à la D.S.C.R. : envoi des différents états mensuels de situation des examens, application des différentes instructions, en particulier celles concernant l'attribution des places d'examens,</li> <li>- vérification des dossiers au retour des examens et transmission à la préfecture de ceux impliquant édition des titres,</li> <li>- programmation et tenue des réunions du comité local de suivi d'attribution des places d'examens avec les organisations professionnelles représentatives et les représentants d'usagers,</li> <li>- traitement des correspondances et réclamations auxquelles donnent lieu la répartition des places d'examen et l'organisation des examens aux enseignants de la conduite ou aux candidats,</li> <li>- agrément des établissements d'enseignement de conduite automobile et des centres de sensibilisation à la sécurité routière,</li> <li>- autorisations d'animer et d'enseigner</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Circulaire Équipement n° 2001-74 du 29 octobre 2001</p>	<p>M. Lionel PARET Mme Marie-Hélène LACRAMPE</p>

8/10

5	Avis sur routes à grande circulation Arrêtés de circulation sur autoroutes	Articles R.411-8 et R.411-9 du code de la route	M. Loïc DUFFY En cas d'absence de M. Christophe BRUNEL
<b>II - CONSTRUCTION</b>			
<b>ACCESSIBILITE</b>			
6	Convocation des membres de la sous commission départementale d'accessibilité pour les visites d'ouverture des établissements recevant du public, de première catégorie et pour la sous commission départementale d'accessibilité	Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par le décret n° 2006-1089 du 30 août 2006	M. Axel SCHALK
7	Compte rendu de la sous commission départementale d'accessibilité et procès verbaux des visites d'ouverture des établissements recevant du public de première catégorie	Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par le décret n° 2006-1089 du 30 août 2006	
<b>III - AMENAGEMENT FONCIER ET URBANISME</b>			
<b>a/ CERTIFICAT D'URBANISME</b>			
Instruction			
8	Demande d'avis	Code de l'Urbanisme R. 423-52 et R. 423-53	M. Michaël MONTERNOT Mme Armelle CORSIN Mme Dominique BARNET Mme Chantal MAUCHAND
<b>b/ DECLARATION PREALABLE, PERMIS DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER, DE DEMOLIR</b>			
Instruction			
9	Notification d'une modification ou d'une prolongation exceptionnelle du délai d'instruction de droit commun	Code de l'Urbanisme Art R. 423-42 et suivants	M. Michaël MONTERNOT Mme Armelle CORSIN Mme Dominique BARNET Mme Chantal MAUCHAND
10	Notification de demande de pièces manquantes	Code de l'Urbanisme Art. R. 423-38 et suivants	
11	Consultation des personnes publiques, services ou commissions intéressés	Code de l'Urbanisme Art R. 423-50 et suivants	
12	Transmission de la demande de maintien des règles propres à un lotissement	Code de l'Urbanisme Art. R. 442-23	
13	Organisation de l'enquête publique préalable à la décision de caducité des règles propres à un lotissement malgré la décision de la majorité des co-lotés	Code de l'Urbanisme Art. L.442-9, L.442-10 et R. 42-23 2°	
<b>c/ CONTRÔLE DE LA CONFORMITE DES TRAVAUX</b>			
14	Information du bénéficiaire du permis ou de la déclaration de l'exercice d'un récolement	Code de l'Urbanisme Art. R. 462-8	M. Michaël MONTERNOT Mme Armelle CORSIN Mme Dominique BARNET Mme Chantal MAUCHAND

9/10

<b>d/ CONTRÔLE DE LEGALITE DE L'URBANISME</b>			
15	Lettres de demande de pièces complémentaires	Code Général des Collectivités Territoriales Art. L.2131-1 et L.2131-2	M. Mathias MONZIE M. Michaël MONTERNOT
<b>e/ COMMISSIONS DE SECURITE</b>			
16	Compte rendu de la sous commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendies et de panique dans les établissements du public de la 1ère catégorie et les immeubles de grande hauteur	Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par le décret n° 2006-1089 du 30 août 2006	M. Axel SCHALK
<b>IV – ENVIRONNEMENT</b>			
<b>AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>			
17	Consultations dématérialisées en phase d'examen, via l'outil national ANAE	Code de l'Environnement Art. R.181-18 à R.181-32, D.181-17-1 et L.181-1	Mme Marie DURANEL Mme Séverine HERBAYS M. Dominique MEAUDRE M. Yannick LOISON

Annexe mise à jour le 1er juillet 2019

DDT de Saône-et-Loire

71-2020-01-10-002

ARRÊTÉ DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE  
RELATIVE A L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE  
D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DÉLÉGUÉ DU

*ARRÊTÉ SUBDÉLÉGATION SIGNATURE COMPÉTENCE ORDONNATEUR SECONDAIRE  
DÉLÉGUÉ DU DDT 71 A COLLABORATEURS*

**DDT DE LA SAÔNE ET LOIRE A SES**

**COLLABORATEURS**

## PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

Direction  
Mission Juridique

Le préfet de Saône-et-Loire,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
chevalier de l'ordre national du Mérite

### **ARRÊTÉ** **portant subdélégation de signature** **relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué**

**Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,**

**Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,**

**Vu la convention de délégation de gestion du 15 février 2011 entre la direction départementale des territoires de Saône-et-Loire et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne et ses différents avenants.**

**Vu l'arrêté n° 71-2019-10-09-002 du 09 octobre 2019 du préfet du département de Saône-et-Loire, donnant délégation de signature à M. Jean-Pierre GORON, directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire, pour gérer les crédits du fonds de prévention des risques naturels majeurs (ex « fonds Barnier ») et procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6 des budgets opérationnels de programme suivants :**

- Budget opérationnel de programme central « paysages, eau et biodiversité », n° 113,
- Budget opérationnel de programme régional « paysages, eau et biodiversité », n° 113,
- Budget opérationnel de programme central « urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat », n° 135,
- Budget opérationnel de programme régional « urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat », n° 135,
- Budget opérationnel de programme central « forêt », n° 149,
- Budget opérationnel de programme central « agriculture », n° 154,
- Budget opérationnel de programme central « information géographique et cartographique », n° 159,
- Budget opérationnel de programme central « prévention des risques », n° 181,
- Budget opérationnel de programme régional « prévention des risques », n° 181,
- Budget opérationnel de programme central « recherche dans le domaine de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables », n° 190,
- Budget opérationnel de programme central « infrastructures et services de transport », n° 203,

- Budget opérationnel de programme central « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation », n° 206,
- Budget opérationnel de programme régional « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation », n° 206,
- Budget opérationnel de programme central « sécurité et circulations routières », n° 207,
- Budget opérationnel de programme régional « sécurité et circulations routières », n° 207,
- Budget opérationnel de programme central « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » n° 215,
- Budget opérationnel de programme régional « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture », n° 215,
- Budget opérationnel de programme central « conduite et pilotage des politiques d'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer », n° 217,
- Budget opérationnel de programme régional « conduite et pilotage des politiques d'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer », n° 217,
- Budget opérationnel de programme régional « moyens mutualisés des administrations déconcentrées », n° 333,
- Budget opérationnel de programme régional « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État », n° 723.

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Catherine GAILDRAUD                      Directrice adjointe
- Mme Laure REVEL                                      Secrétaire générale

à effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

### **Article 2 :**

Subdélégation de signature est donnée aux gestionnaires ci-après :

- M. Thomas CHÉRAMY                              Chef du Service Habitat Construction
- M. Laurent CHARASSE                              Chef du Service Économie Agricole
- Mme Christine HEIDMANN                              Chef du Service Urbanisme et Appui aux Territoires
- Mme Clémence MEYRUEY                              Chef du service Environnement
- M. Christophe BRUNEL                              Chef du Service Circulation et Sécurité Routières



- Mme Bernadette FOURNIER                      Chef de la Mission Connaissance des Territoires et Prospective
- Mme Cécile DEDIENNE                              Adjoint au chef du service Habitat Construction
- M. Philippe ROBIN                                      Adjoint au chef du service Économie Agricole
- M. Axel SCHALK                                        Chef de l'unité Qualité Construction
- Mme Sylvie BARNEL                                    Chef de l'unité Milieux naturels et Biodiversité
- Mme Sindie FROMENT                                Chef de l'unité Logement Public et politiques de l'habitat

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagements auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses,
- la constatation du service fait pour les dépenses correspondantes.

Subdélégation de signature est donnée à M. Patrice Vayer, Mme Alice Maître, instructeur(rice) au titre du logement social au sein du service habitat construction, pour valider tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur dans l'application informatique Galion interfacée avec le système d'information financière de l'État (Chorus) :

- les engagements juridiques,
- la certification du service fait,
- les demandes de paiements,
- les ordres de recouvrer afférents.

### **Article 3 :**

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Philippe CARNAT                                      Adjoint logistique
- Mme Stéphanie DELONG                                Responsable du pôle financier
- Mme Pascale TARLET                                    Responsable du pôle Logistique à Mâcon,

à effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les fiches d'engagement auprès du contrôleur financier déconcentré,
- les pièces comptables et les documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et recettes,
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses.
- la constatation du service fait pour les dépenses correspondantes.

Subdélégation de signature est donnée à M. Michel Vayer, gestionnaire budget au sein du Secrétariat Général, pour valider tous les ordres de missions dans l'application informatique Chorus-DT, interfacé par le système d'information financière de l'État Chorus).

**Article 4 :**

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Bernard GAESSLER                      Adjoint au chef du service Environnement
- M. Marc COMAIRAS                      Adjoint au chef du service Environnement
- M. Mathias MONZIÉ                      Adjoint au chef du Service Urbanisme et Appui aux Territoires
- M. Loïc DUFFY                              Chef de l'unité Sécurité Routière, Transports et Ingénierie de Crise
- M. Lionel PARET                              Chef de l'unité Éducation Routière
- M. Marc HENNEBAUT                      Chef de l'unité Prospective, Études et Conjoncture
- Mme Catherine GOUBY                      Chef de l'unité Amélioration du Parc Privé et Renouvellement Urbain
- M. Axel SCHALK                              Chef de l'unité Qualité Construction
- Mme Patricia HEDOUIN                      Chef de l'unité Ressources Humaines et Médico-Sociale
- Mme Marie-Hélène LACRAMPE              Adjointe au chef de l'unité Éducation Routière

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences les pièces de liquidation des dépenses.

**Article 5 :**

M. le directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le 0 JAN. 2020

Le préfet,  
pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental

Jean-Pierre GORON